

CONVOCAATION	02/03/2023
PUBLICATION sur le site internet de la commune	16/03/2023
EN EXERCICE	15
PRESENTS	10
VOTANTS	14

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

Le conseil municipal de Regnéville-sur-mer s'est réuni le 7 mars 2023 à 18 heures dans la salle des mariages sous la présidence de Monsieur SALVI Martial, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2022.
2. Ouverture du musée maritime des fours à chaux pour la saison 2023.
3. Vote des subventions aux associations Regnévillaises.
4. Vote de subventions « évènement » à l'association Regnéville Maritime.
5. Vote d'une subvention « évènement » à l'association Les Lutins de Regnéville.
6. Vote des subventions aux associations extérieures.
7. Mise à disposition du terrain des Sablons pour le salon du vin du 19 au 21 mai 2023.
8. Révision des tarifs du camping municipal.
9. Divers

Etaient présents :

Mme NAVARRE Josiane, MM CAPDEVILLE Fabien, BIJAULT Philippe, HARDY Sylvain, MARGUERIE Thierry, COSTANTIN Fanch, Mme COULON Francine, MM SMEWING Michael, MALHERBE Bernard.

Absents excusés :

M. MOUSSAFIR Gilles pouvoir à M. SMEWING Michael
Mme AOUATE Esther pouvoir à M. BIJAULT Philippe
Mme ROUSSEL Lydie procuration à Mme COULON Francine
Mme REMY Armande pouvoir à Mme NAVARRE Josiane

Absente non excusée : Mme BOCK Maïa

M. le Maire ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel nominatif de chaque conseiller.

M. CAPDEVILLE est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande ensuite la désignation de deux scrutateurs : Mme NAVARRE et M. SMEWING se proposent, ce qui est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à émettre.

Le conseil municipal, **par 14 voix pour**, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022.

2 – OUVERTURE DU MUSEE MARITIME DES FOURS A CHAUX POUR LA SAISON 2023

M. le Maire informe que nous avons reçu le 1^{er} mars dernier un accord de principe de M. Alain TALON, Directeur du patrimoine et des musées au Conseil Départemental, pour le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T) du musée maritime des fours à chaux, qui arrive à expiration le 30/06/2023. Le renouvellement sera instruit par le Conseil Départemental en avril-mai et fera l'objet d'une autre délibération.

Cet accord de principe nous permet de pouvoir confirmer dès maintenant leur recrutement aux personnels assurant l'accueil au musée.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir le musée maritime des fours à chaux du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, ouverture 6 jours sur 7 avec fermeture hebdomadaire le mardi.

Bien que le bilan soit déficitaire comme chaque année, il demande au conseil de maintenir l'ouverture du musée afin de proposer une offre touristique la plus large possible sur la commune. Il rappelle l'attachement des Regnévillais à ce musée et informe que de nombreux objets exposés proviennent de dons d'habitants et des alentours. Les horaires d'ouverture sont inchangés, de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, à l'exception du mardi. La vente des billets se terminera ½ heure avant la fermeture.

M. le Maire ajoute qu'augmenter l'entrée d'un euro ne servirait à rien. Si on fixait un tarif trop élevé, cela risquerait de décourager. Il convient d'appréhender le musée, à la fois, comme un service aux touristes et aux habitants.

M. MALHERBE fait remarquer que la commune bénéficie néanmoins de retombées indirectes.

M. CAPDEVILLE informe que l'ouverture du sentier entre le château et le musée a permis d'en améliorer la fréquentation. De même, il rappelle qu'il avait réussi à faire changer l'ancienne dénomination « *exposition permanente* » par « *musée maritime* », ce qui est beaucoup plus porteur.

M. BIJAULT suggère de faire part à M. TALON du bilan déficitaire chaque année.

M. CAPDEVILLE estime que c'est assez délicat. Nous savons que le Conseil Départemental serait intéressé pour récupérer les locaux et cela pourrait les inciter à fermer notre musée. Afin de faire progresser la fréquentation, il souhaiterait améliorer la signalétique ainsi que la visibilité de l'entrée, en concertation avec le Conseil Départemental.

M. le Maire informe que Granville célèbre le centenaire du Marité cette année et qu'il serait judicieux de faire en sorte de distribuer des flyers du musée maritime sur Granville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour** :

- se déclare favorable à la réouverture du musée maritime des fours à chaux du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, ouverture 6 jours sur 7, avec fermeture hebdomadaire le mardi.
- autorise le Maire à recruter deux personnes en contrat de 21 heures par semaine du 30 juin au 30 septembre 2023 pour assurer l'accueil du public et l'entretien des locaux du musée maritime des fours à chaux.

3– VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS REGNEVILLAISES

M. CAPDEVILLE rappelle que, pour bénéficier d'une subvention de fonctionnement, il est obligatoire que les associations remplissent un formulaire de demande et l'adressent à la mairie chaque année.

Il présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations Regnévillaises pour lesquelles le montant habituellement voté est de 150 € :

Associations Regnévillaises	Subvention de fonctionnement
Anciens combattants	150
Art et Loisir en Sienne	150
Atelier jeux de la Sienne	150
ASEUPE	150
La Bouine	150
Cadre et biseau	150
Les Lutins de Regnéville	150
Les Plumes de la Sienne	150
Lundi	150
Regnéville Autrement	150
Regnéville Jeux danse	150
Regnéville Maritime	150
Regnéville Patrimoine Vivant	150
Société de Chasse	150
Sports et Loisirs	150
Troupe de Théâtre de Regnéville	150
TOTAL	2 400 €

M. CAPDEVILLE souligne que nous avons 2 nouvelles demandes, l'une de "Regnéville patrimoine vivant", l'autre de "Regnéville Jeux Danse". "Regnéville pour tous" n'a pas souhaité déposer une demande cette année. De même que "Houle ma poule" qui estime que les services rendus par la mairie équivalent à la subvention.

M. SMEWING interroge sur la subvention versée aux "Anciens Combattants" et fait remarquer que les adhérents sont de moins en moins nombreux.

M. le Maire lui répond que les cérémonies se déroulent déjà en commun avec d'autres communes. Cela permet de couvrir les frais de fonctionnement, tels que l'achat de gerbes par exemple.

M. MALHERBE souhaite rappeler au conseil municipal que le versement est lié à la condition d'organiser au moins une fois par an une manifestation ou, au minimum, de contribuer à l'animation de la vie de la commune. Certaines associations telles "Regnéville Autrement" se font très discrètes, à part la diffusion d'un bulletin l'an dernier.

M. CAPDEVILLE en convient. Néanmoins, une demande a été déposée et il estime que c'est une association comme une autre.

M. le Maire ajoute que jusqu'à présent, le conseil s'est basé sur ce qui était de coutume par le passé, soit un montant de subvention de 150 €. Il est tout à fait ouvert à un débat ultérieur, si besoin, pour revoir la politique d'aide aux associations dans les années à venir.

M. MALHERBE rappelle que la subvention avait déjà été revalorisée de 100 € à 150 € il y a quelques années.

M. SMEWING, membre de « Regnéville patrimoine vivant » et M. COSTANTIN, Président de « la Bouine » ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour**, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 € aux associations notées dans le tableau ci-dessus.

4- VOTE DE SUBVENTIONS « EVENEMENT » A L'ASSOCIATION REGNEVILLE MARITIME

M. CAPDEVILLE présente au conseil municipal les demandes d'aide « évènement » de l'association "Regnéville Maritime ":

- l'une destinée à couvrir les frais de confection de la brochure « un château à tire d'aile » qui répertorie toutes les manifestations estivales prévues au château, y compris celles organisées par la commune ou d'autres associations et aussi une aide active à l'organisation des manifestations au château (concerts, théâtre ...)
- l'autre les frais d'organisation du festival « Regnéville hisse les voiles » qui aura lieu cette année vendredi 1^{er} et samedi 2 septembre :

Association Regnévillaise	Subventions « évènement »
Regnéville Maritime	1 800 € (château à tire d'aile+ manifestations estivales au château)
Regnéville Maritime	2 000 € (Regnéville hisse les voiles)
TOTAL	3 800,00 €

M. MALHERBE estime que "Regnéville Maritime" fait beaucoup de choses pour la modicité des sommes demandées.

M. le Maire confirme que c'est une association qui contribue activement aux animations estivales sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, décide d'attribuer deux subventions « évènement » de 3 800 € à l'association "Regnéville Maritime".

5- VOTE D'UNE SUBVENTION « EVENEMENT » A L'ASSOCIATION LES LUTINS DE REGNEVILLE

M. CAPDEVILLE présente au conseil municipal la demande d'aide « évènement » de l'association "Les Lutins de Regnéville" pour couvrir les frais d'organisation des journées des jeunes :

Association Regnévillaise	Subventions « évènement »
Les Lutins de Regnéville	1 400 € (journées des jeunes)
TOTAL	1 400,00 €

M. CAPDEVILLE informe que cette proposition de subvention pour les journées des jeunes a été réfléchi et débattue en commission vie communale. Il rappelle que l'année dernière, des spectacles vivants "Chacun la Sienne" avaient été organisés sous l'égide de la commune. Cette année, c'est une action en direction des adolescents de la commune. Le but est de les rencontrer, les aider pour qu'ils nous proposent des animations et des idées. C'est une action montée conjointement par l'association "les Lutins" et la commune.

Les jeunes ont exprimé une demande autour du sport et des arts graphiques. Une journée a déjà eu lieu. Il reste deux journées prévues en avril avec invitation de professionnels de la photo, du dessin, de la sérigraphie et du graffe. Ces deux journées permettront aussi que les jeunes mettent en place « l'exposition Jeunes » dans les salles du château du 15 au 20 avril. Les jeunes se sont réunis, ont décidé des activités, ont créé les affiches et les invitations et ont fait du porte-à-porte pour présenter leurs actions auprès des 44 jeunes âgés de 12 à 18 ans habitant la commune, le but étant que ces jeunes motivent et essaient de réunir le plus de jeunes possible.

Une journée a déjà eu lieu le 4 mars et a réuni une vingtaine de jeunes autour d'activités présentées par des intervenants l'après-midi, suivie par une soirée avec musique et jeux de société. Tout le monde espère augmenter cette fréquentation. Le point très positif est que nous avons vu les jeunes Regnévillais jouer tous ensemble au foot ou aux jeux de société. Ils ont créé un groupe de discussion.

La demande de subvention de 1 400 € sert à couvrir les frais des intervenants. Les prix des prestations ont été proposés à la baisse et ne sont pas assujettis au tarif de la DRAC. M. CAPDEVILLE souligne que deux autres subventions ont été sollicitées par l'association "les Lutins" : le PESL (Projet Educatif Social Local) auprès de la CMB et le MAJ (Manche Attitude Jeunesse) auprès du Conseil Départemental.

M. le Maire ajoute que l'enjeu est de créer en quelque sorte une "réserve active" sur la commune pour les futures associations du village. Cela peut inciter les jeunes à faire des choses ultérieurement, leur permet de se mettre en relation entre eux, d'apprendre à organiser un évènement et de les sensibiliser à la vie associative.

Mme COULON, qui a reçu procuration de Lydie ROUSSEL, donne lecture des remarques formulées par Mme ROUSSEL :

"Sur la forme, je ne comprends pas pourquoi l'équipe doit voter pour autoriser une dépense qui a déjà été faite. Nous avons reçu 2 mails de la commission mais à aucun moment n'était stipulé un budget ou bien une prévision de dépense. Nous aurions dû être avisés de ce montant en amont, en respect de la bonne conduite des procédures. Sur le fonds, je regrette cette dépense si conséquente pour la cible des ados qui est une cible très difficile à faire bouger au sein d'une commune. C'est 2 fois notre budget de Noël pour les moins de 12 ans. On sait par expérience (coordination avec les Unelles, contact Orval et St Sauveur Villages) qu'il faut d'abord privilégier les lieux et équipements sur notre commune pour pouvoir rassembler et fédérer ces jeunes. J'aurais souhaité que cette somme et ces subventions soient affectées pour équiper notre commune de plus d'aires de jeux, d'un projet de city park ou terrain à bosses, par exemple. Ou tout simplement la réparation du filet de foot et du panier de basket que nous nous étions engagés à renouveler. Je suis toujours en attente de connaître le nombre exact d'adolescents de Regnéville qui ont assisté à cette prestation et du détail de cette dépense (mail du 5 mars sans réponse). Merci d'y répondre lors de ce conseil municipal. Je vote tout de même POUR car je ne veux pas pénaliser nos enfants et l'association des Lutins. Mais j'espère, qu'à l'avenir, la transparence, la communication et les respects de procédures seront de rigueur."

M. MALHERBE rappelle qu'une subvention à une association est tout à fait légale même si l'action est passée. C'est même très courant étant donné que beaucoup de collectivités locales votent les subventions en juin.

Concernant la communication, M. CAPDEVILLE informe qu'il a proposé deux dates pour la réunion de la commission vie communale, sans réponse de certains élus, et qu'il ne pensait pas que Lydie ROUSSEL serait absente lors de la réunion d'équipe hier. Il souligne qu'elle était également absente à la réunion de la commission vie communale. Le montage financier a été vu en présentiel lors de la commission, rien n'a été caché. Il ajoute qu'il peut, néanmoins, comprendre les interrogations de Mme ROUSSEL.

Mme COULON interroge sur la réparation du filet de foot et du panier de basket.

M. CAPDEVILLE invite chaque élu à venir en mairie chercher le prestataire et aider pour la création d'un city park ou d'un terrain à bosses. Il convient de monter un dossier d'étude, trouver le lieu, l'aménagement, le fabricant et le financement. C'est du travail qui peut être engagé par chaque élu.

M. BIJAULT rappelle qu'un état des lieux des terrains municipaux avait été fait par des bénévoles et qu'il ne s'était dégagé aucun lieu adapté à ce genre de projet.

M. COSTANTIN souligne qu'un city park, ce n'est pas non plus la même taille de commune.

Mme COULON fait constater que certaines petites communes comme Orval ou Courcy disposent de belles aires de jeux.

M. CAPDEVILLE lui répond qu'une subvention avait été préparée en amont sur 4 ans pour l'une de ces communes et que la préparation du montage du dossier a été long et réalisé sous deux mandats.

M. MALHERBE estime que cela représente environ 40 000 à 60 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, décide d'attribuer une subvention « évènement » de 1 400 € à l'association "Les Lutins de Regnéville".

6- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

M. CAPDEVILLE fait part des demandes de subventions reçues d'associations extérieures :

AFM téléthon, Association normande d'entraide aux handicapés physiques, Association Nationale de Patients des Sclérosés en Plaques, APEI centre Manche, Banque alimentaire, Comité de Jumelage « Mer et Sienne », FC Sienne, France Alzheimer, Gumball en 205, Institut Pasteur, la ligue contre le cancer, Rêves d'enfants 50, Restos du cœur, SAEL des écoles de Montmartin sur mer et Hauteville sur mer, Secours Catholique, Tritout solidaire, Manche promotion piste (fête du vélo du 01/05).

Il rappelle, pour mémoire, que 5-6 associations extérieures sont choisies chaque année, par roulement, et que le montant habituellement voté est de 100 €.

En concertation avec la commission vie communale, M. CAPDEVILLE propose de retenir les associations suivantes : Tritout solidaire, Manche Nature, APEI centre Manche, ces 3 associations participent activement cette année à la fête du vélo du 1er mai sur la commune. Manche Nature propose des sorties vélo depuis deux éditions. L'APEI centre Manche organise une sortie pour ses adhérents lors de l'évènement.

La commission propose de retenir également la SAEL (association de parents d'élèves Hauteville-Montmartin), Gumball en 205 (association de collecte de fournitures scolaires pour les pays de l'Est), et le Comité de Jumelage « Mer et Sienne » (jumelage avec Jersey), selon le tableau suivant :

Associations extérieures	Subventions proposées
Tritout solidaire	100
Manche Nature	100
SAEL	100
Gumball en 205	100
A.P.E.I centre Manche	100
Comité de Jumelage « Mer et Sienne »	100
TOTAL	600 €

M. MALHERBE fait part que le Comité de Jumelage « Mer et Sienne » organise des stages d'anglais qui s'avèrent très utiles.

M. le Maire fait part de la difficulté de maintenir les lignes maritimes entre Granville et Jersey. Il se pourrait que les traversées ne s'effectuent plus que de Carteret et de St Malo dans un futur proche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour**, décide d'attribuer une subvention de 100€ aux associations notées dans le tableau ci-dessus.

7- MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DES SABLONS POUR LE SALON DU VIN DU 19 AU 21 MAI 2023

M. le Maire informe qu'un salon du vin est prévu sur le terrain des Sablons du 19 au 21 mai 2023.

Il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'association « Bande de brutes », représentée par M. Jean-François HURTH, qui sera redevable d'un montant de 300 € à la commune. Cette participation financière sert à couvrir les frais d'entretien du lieu ainsi que la fourniture d'eau et d'électricité.

L'association disposera du lieu à partir du 15 mai pour l'installation de la manifestation jusqu'au 22 mai 2023 pour le démontage.

M. CAPDEVILLE rappelle qu'il s'agit de la 2ème édition qui avait connu un certain succès l'année dernière, 2 000 entrées avaient été comptabilisées en 2022. C'est un salon professionnel avec entrée payante, qui sera suivi d'une prestation musicale ouverte à tous en fin d'après-midi le samedi. Un village de restauration sera installé autour du chapiteau.

M. SMEWING, qui a reçu procuration de M. MOUSSAFIR, informe de l'opposition de Gilles MOUSSAFIR sur ce projet du fait que cet évènement avait créé l'année dernière un souci avec les gens du voyage qui avaient vu un chapiteau s'installer et souhaitaient, par la suite, s'installer en force aux Sablons.

M. SMEWING suggère de réfléchir pour fermer efficacement l'accès au terrain des Sablons.

M. CAPDEVILLE informe qu'il était également sur place ce jour. Ils ont prétexté qu'ils pouvaient s'y installer en référence au chapiteau du salon du vin. Il souligne que ce n'est pas la seule manifestation sur les Sablons, d'autres peuvent les attirer, "Hisse les voiles" de même que les manifestations de voitures anciennes ... Le souci provient d'un manque de terrains aménagés dans le secteur. Il convient de réfléchir sur la manière de bloquer efficacement l'accès des Sablons. Seul un cadenas actuellement ferme le terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 1 voix contre :**

- autorise le Maire à signer une convention avec l'association « Bande de brutes », représentée par M. Jean-François HURTH, pour la tenue du salon du vin sur le terrain des Sablons du 19 au 21 mai 2023.
- valide un montant de 300 € à verser à la commune par l'association pour l'occupation du terrain des Sablons.
- autorise l'association à disposer du lieu à partir du 15 mai pour l'installation de la manifestation jusqu'au 22 mai 2023 pour le démontage.

8- REVISION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

M. CAPDEVILLE ne prend pas part au débat ni au vote et sort de la salle.

M. le Maire informe que, suite aux augmentations du coût de l'eau, de l'électricité et du gaz, Mme CAPDEVILLE, gestionnaire du camping, souhaite réviser certains tarifs (augmentation d'un euro par jour par adulte) et propose les tarifs ci-dessous :

Forfait 1 personne - Camping-car/ Caravane / Tente avec électricité 6 A **13,50 €**
Forfait 2 personnes - Camping-car/ caravane / Tente avec électricité 6 A **19,00 €**

Forfait Nature 1 randonneur à pied ou à vélo avec électricité 6 A **12,50 €**
Forfait Nature 2 randonneurs à pied ou à vélo avec électricité 6 A **17,00 €**

Les autres tarifs restent inchangés.

Cette légère hausse devrait permettre aux familles nombreuses de ne pas être trop impactées.

Sur interrogation de M. HARDY, il lui est confirmé qu'il n'est pas proposé de tarif sans électricité et que cela ne pose pas de souci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, approuve la révision des tarifs du camping municipal présentés ci-dessus. Les autres tarifs, visés par délibération du 23/02/2021, restent inchangés.

9- DIVERS

Prochain conseil municipal

M. le Maire informe que le prochain conseil municipal est prévu le 28 mars à 18 h pour le vote du budget.

Journée citoyenne du 25 mars

M. le Maire informe que la prochaine journée citoyenne est prévue samedi 25 mars à 10 h à la salle de l'effort et portera sur une seule thématique : **circulation, sécurité routière, mobilité**.

Il sera étudié tous les lieux sensibles afin d'essayer de trouver des réponses, ce qui n'est pas toujours simple. Il serait souhaitable que les agriculteurs, usagers des routes avec leurs engins agricoles, participent à cette réunion citoyenne.

La séance est levée à 19 h 45.

Procès-verbal approuvé par le Maire et le secrétaire de séance.

**Le Maire,
Martial SALVI**

**Le secrétaire de séance,
Fabien CAPDEVILLE**